



**PREFECTURE DU DISTRICT
JURA-NORD VAUDOIS**

**INSTALLATION DES AUTORITES COMMUNALES
LEGISLATURE 2021 – 2026**

COMMUNE DE MATHOD

LUNDI 26 AVRIL 2021 à 20H00

Mesdames, Messieurs les Membres des Autorités communales,

C'est avec plaisir que j'ouvre la cérémonie d'installation des autorités communales pour la législature 2021 – 2026.

La cérémonie se déroulera selon l'ordre du jour suivant :
Par simplification le masculin se décline également pour le féminin.

Dans un 1^{er} temps :

1. Etablissement de la liste de présence à l'entrée sur la base du rôle des électeurs à jour ;
2. Assermentation des membres du Conseil Général ;
3. Assermentation des membres de la Municipalité ;
4. Election du Président du Conseil Général ;
5. Election du Secrétaire du Conseil Général ;
6. Lecture et adoption du procès-verbal d'installation.

Message du Préfet

Dans un 2^e temps, ce sera au Président élu de passer aux opérations suivantes :

- Election du vice-président
- Election des scrutateurs
- Nomination des commissions
- Nomination des délégués aux associations intercommunales et autres représentations
- Divers

Pour le bon déroulement des opérations, je prie Madame Cindy Augsburger Zanoni de fonctionner comme secrétaire provisoire.

Les scrutatrices sont Mesdames Roselyne Burdet et Lauren Rosati.

Par arrêté du 7 octobre 2020, le Conseil d'Etat a convoqué les électeurs des communes pour le renouvellement des Autorités communales pour la législature couvrant la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026.

Suite aux élections du dimanche 7 mars 2021, je déclare qu'aucun recours n'a été présenté dans le délai légal. Par conséquent, nous pouvons procéder à l'installation de vos Autorités communales.

2. Assermentation des membres du Conseil Général

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je vais procéder à votre assermentation en votre qualité de membre du Conseil Général et vous donner lecture de la promesse légale.

Après la lecture du serment, chacun de vous, à l'appel de son nom lèvera la main droite et prononcera « je le promets ».

L'assemblée est priée de se lever :

Vous promettez d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

Je prie la Secrétaire de procéder à l'appel. - 53 membres répondent à l'appel

Mis à part les membres de la municipalité, est-ce qu'un conseiller ou une conseillère n'aurait pas été appelé ? - Néant

Les membres sont assermentés.

Mesdames et Messieurs,

Au nom du Conseil d'Etat et en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la loi, je déclare que vous êtes régulièrement installés en qualité de membres du Conseil général pour la législature du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2021.

3. Assermentation de la Municipalité

Mesdames et Messieurs les Municipaux élus, l'article 48 de la loi sur les communes précise :

Art. 48 **Qualité**

¹ Ne peuvent être simultanément membres d'une municipalité :

a. les conjoints, les personnes liées par un partenariat enregistré ou menant de fait une vie commune, les parents et alliés en ligne ascendante ou descendante, ainsi que les frères et soeurs;

Madame la Syndique,

Pouvez-vous me donner l'assurance que Madame et Messieurs les Municipaux ne sont pas atteints par ces incompatibilités, de même qu'ils n'ont aucun lien de parenté prohibé par la loi avec le secrétaire et le boursier, conformément à la LC. ?

- Madame la Syndique le confirme.

Madame la Syndique, Madame et Messieurs les Municipaux,

Je peux procéder à votre assermentation comme membre de l'exécutif communal.

Après la lecture du serment, spécifique à votre fonction, chacun de vous, à l'appel de son nom, lèvera la main droite et prononcera « je le promets ».

Vous promettez d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

Vous promettez d'administrer avec fidélité et impartialité les biens communaux ; de ne jamais taire les contraventions aux lois, ordonnances et règlements de police qui pourraient venir à votre connaissance ; de nommer toujours le plus éclairé et le plus propre à l'emploi dont il s'agira ; enfin de n'excéder jamais les attributions qui vous sont confiées.

Sont assermentés :

- Eliane PIGUET, Syndique
- Dominique MEIER
- Théophile SCHENKER
- Reynald GASS
- Nicolas HERNAN

Au nom du Conseil d'Etat et en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la loi, je déclare que vous êtes régulièrement installés en qualité de Syndic et membres de la municipalité pour la législature du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026.

En son nom, j'ai le plaisir de vous féliciter toutes et tous pour les différentes fonctions que vous acceptez de remplir et votre engagement pour la collectivité. Je prie l'assemblée de s'asseoir.

4. Election du Président du Conseil Général

Mesdames, Messieurs,

Art. 89

¹ Après la prestation du serment par les membres du conseil communal, ce corps procède, sous la présidence du préfet, à la nomination de son président et de son secrétaire, qui entrent immédiatement en fonctions.

² Le conseil nomme ensuite les autres membres du bureau.

Pour cette élection et les suivantes, je vous rappelle l'Article 11 de la LC qui précise :

Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal.

J'attends vos propositions pour l'élection du président :

Axel Rodriguez

N'ayant pas d'autres propositions, Monsieur Axel Rodriguez est élu tacitement Président du Conseil Général pour une durée d'une année.

Je vous félicite pour votre élection à la fonction de premier citoyen de la commune pour une année. Je vous assure de mon soutien si le besoin s'en faisait sentir.

5. Election du Secrétaire du Conseil Général pour une durée de 5 ans

Mesdames, Messieurs,

Art. 12

² *Ne peuvent être simultanément président et secrétaire du conseil général les conjoints, les partenaires enregistrés ou les personnes menant de fait une vie de couple, les parents ou alliés en ligne directe ascendante ou descendante, ainsi que les frères et soeurs.*

J'attends vos propositions:

Cindy Augsburger Zaroni

N'ayant pas d'autres propositions, Madame Cindy Augsburger Zaroni est élue tacitement secrétaire du Conseil Général.

Je vous félicite pour votre élection à votre fonction. Je vous assure de mon soutien si le besoin s'en faisait sentir.

6. Adoption du procès-verbal d'installation :

Le procès-verbal contenant exactement tout ce que je viens de vous dire, il ne va pas être relu. Pour le principe, je vous demande donc d'accepter ce procès-verbal en levant la main.

Sans avis contraire ni abstention, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

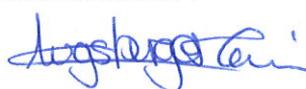
Le Préfet :



Etienne Roy



La Secrétaire :



Cindy Augsburger Zaroni



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE D'ASSERMENTATION ET D'INSTALLATION DU CONSEIL GENERAL DE MATHOD DU 26 AVRIL 2021 (SUITE)

Président : Axel RODRIGUEZ

Secrétaire : Cindy AUGSBURGER ZANONI

Sous la Présidence de Monsieur Axel Rodriguez, la séance se poursuit alors que Monsieur le Préfet prend place dans la salle.

Election du Vice-Président du Conseil Général

Le Vice-Président sortant Nicolas Hernan ayant été élu à la Municipalité, le Président demande si quelqu'un est intéressé par cette fonction.

Madame Fanny Rodriguez-Minder propose Madame Lauren Rosati, qui accepte.

N'ayant pas d'autres propositions, Madame Lauren Rosati est élue tacitement.

Election des commissions permanentes

Commission de gestion et de finances :

Cette commission est composée de cinq membres et d'un suppléant.

Le Président informe l'assemblée qu'il a déjà reçu les démissions de Messieurs Oscar Hernan, Brice Marendaz et Carmine Rosati. Le Président rappelle que les membres sortants qui souhaitent se représenter ne sont pas réélus automatiquement et qu'ils doivent donc s'annoncer.

Sont proposés Madame Marie Thuilier ainsi que Messieurs Gilles Burdet, Samuel Jaccard, Franck Neveu, Patrick Girard et Emmanuel Dutoit qui acceptent tous.

Le Président demande si l'une de ces personnes est spontanément d'accord d'être suppléant. Monsieur Samuel Jaccard se propose comme suppléant.

N'ayant pas d'autres propositions, ces six personnes sont élues tacitement.

Commission de recours en matière de taxes et impôts communaux :

Cette commission est composée de trois membres et d'un suppléant. Le Président rappelle que les membres sortants qui souhaitent se représenter ne sont pas réélus automatiquement et qu'ils doivent donc s'annoncer.

Messieurs Emmanuel Dutoit et Pierre-André Besuchet se représentent. Monsieur Samuel Jaccard se présente également en tant que membre et Madame Véronique Rosati en tant que suppléante.

N'ayant pas d'autres propositions, ces quatre personnes sont élues tacitement.

Commission thématique chargée d'examiner les préavis qui ne sont pas du ressort de la Commission de gestion et de finances :

Cette nouvelle commission est composée de cinq membres et d'un suppléant.

Le Président explique son fonctionnement et donne des exemples de préavis qui pourraient être traités.

Sont proposés Mesdames Roselyne Burdet, Anne Chevalier, Aurélia Andraud ainsi que Messieurs Brice Marendaz, Philippe Veuve et Roger Augsburger en tant que suppléant. Tous acceptent.

N'ayant pas d'autres propositions, ces six personnes sont élues tacitement.

Election des scrutateurs

Trois des scrutatrices en fonction actuellement ont été élues ce soir à de nouveaux postes. Le Président demande qui serait intéressé pour les postes de scrutateurs et scrutateurs suppléants, tout en sachant qu'un tournoi est fait régulièrement.

Sont proposées Mesdames Michèle Depairon Reveilhac et Ella Piguet comme scrutatrices ainsi que Mesdames Sylvie Ducret Santacrose et Lone Neveu comme scrutatrices suppléantes.

N'ayant pas d'autres propositions, ces quatre personnes sont élues tacitement respectivement scrutatrices et scrutatrices suppléantes.

Nomination des délégués aux associations intercommunales et autres représentations

Néant.

N'ayant pas de divers et la parole n'étant pas demandée, le Président termine cette séance d'assermentation en remerciant les Conseillers pour leur présence et pour leur investissement.

La séance est levée à 20h39.

Verbalisé à Method, le 27 avril 2021.

Le Président

Axel RODRIGUEZ



La Secrétaire

Cindy AUGSBURGER ZANONI